



Dossier du BHI No. S1/0415

LETTRE CIRCULAIRE 45/2012
4 mai 2012

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE REGLEMENT DU PERSONNEL

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI) a décidé d'étendre les travaux du groupe de travail sur le Règlement du personnel (SRWG) qui a été créé par Décision No. 18 de la XVII^{ème} CHI en 2007. Conformément à son mandat, le SRWG :

- Mènera un examen global du Règlement du personnel du BHI existant;
- Proposera tout changement au Règlement du personnel nécessaire pour administrer le BHI de manière productive à l'aide de procédures cohérentes et reconnues internationalement;
- Proposera tout changement additionnel au Règlement du personnel qui pourrait être nécessaire à la mise en oeuvre de l'organisation du nouveau Secrétariat.

2. Le RU assure depuis peu la présidence du SRWG à la suite de l'Allemagne. Pendant la Conférence, il a été souligné que jusqu'à présent peu d'Etats membres ont été représentés au sein du SRWG et qu'une plus large participation est requise, afin de mener à bien les tâches fixées par les deux Conférences. Il a également été décidé qu'un rapport final et des recommandations du SRWG seront examinés pendant une Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) qui se déroulera en 2014.

3. Il est demandé aux Etats membres d'envisager de participer au SRWG et de compléter le formulaire joint pour le retourner au Bureau **au plus tard le 15 juin 2012**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : formulaire de réponse.

FORMULAIRE DE REPONSE
(A faire parvenir au BHI avant le 15 juin 2012
Courriel : info@iho.int - Fax: +377 93 10 81 40)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REGLEMENT DU PERSONNEL

Etat membre :

Contact :

Courriel :

1. Avez-vous l'intention de participer au SRWG ?

OUI

NON

2. Dans l'affirmative, veuillez donner des renseignements détaillés sur votre représentant (nom, courriel, No. téléphone)

3. Souhaitez-vous faire part de commentaires ?